



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1570**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lots n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable, n° 3 : plantations, n° 4 : jeux pour enfants et n° 5 : éclairage public - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédooz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010**Décision n° B-2010-1570**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lots n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable, n° 3 : plantations, n° 4 : jeux pour enfants et n° 5 : éclairage public - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La ZAC de la Grappinière créée par délibération n° 2006-3638 du conseil de Communauté du 10 octobre 2006, s'étend sur une superficie de 8 hectares environ, dont 3,8 hectares d'espaces publics.

Les aménagements de l'espace public comprennent :

- l'aménagement d'une place publique,
- la création d'un jardin public comportant un espace de jeux, ainsi que des jardins partagés sur l'espace Noëlle Grégoire,
- la requalification des rues Delestraint et Jean Moulin,
- la création de deux voiries de desserte et d'allées jardinées.

La Communauté urbaine de Lyon a lancé un appel d'offres ouvert pour l'attribution des marchés de travaux concernant l'aménagement des espaces publics de la ZAC de la Grappinière située sur la commune de Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 2 avril 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) ; groupement Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est/De Flippis/Tracyl, pour un montant de 2 659 983,30 € HT ;
- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable ; groupement Ciro TP/Stal TP/Rampa, pour un montant de 711 648,50 € HT ;
- lot n° 3 : plantation ; groupement Parcs et Sports/Nature, pour un montant de 445 844,11 € HT ;
- lot n° 4 : jeux pour enfants ; entreprise Divers Cité, pour un montant de 218 885,00 € HT ;
- lot n° 5 : éclairage public ; groupement Serp/Stal TP/Ciro TP, pour un montant de 404 516,10 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon à signer les marchés concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC de la Grappinière et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) ; groupement Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est/De Flippis/Tracyl, pour un montant de 2 659 983,30 € HT ;
- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable ; groupement Coiro TP/Stal TP/Rampa, pour un montant de 711 648,50 € HT ;
- lot n° 3 : plantation ; groupement Parcs et Sports/Nature, pour un montant de 445 844,11 € HT ;
- lot n° 4 : jeux pour enfants ; entreprise Divers Cité, pour un montant de 218 885,00 € HT ;
- lot n° 5 : éclairage public ; groupement Serp/Stal TP/Coiro TP, pour un montant de 404 516,10 € HT.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 604 500 - fonction 824 - opération 1381.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.